



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	15	0

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 22 décembre 2016

**OBJET : 00-15 - PLAGES NATURELLES- DSP BALNEAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE - PLAGE SALIS - KIOSQUE N°2 - ABROGATION DELIBERATION 10.07.2015 - CESSION PARTS SOCIALES DE SARL «LE JULIAN»- AVENANT N°2 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le jeudi 22 décembre 2016 à 15h30,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 15/12/16, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY  
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric PAUGET  
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI  
M. Patrice COLOMB à M. Bernard MONIER  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Martine SAVALLI à M. Yves DAHAN  
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE  
Mme Sophie NASICA à Mme Vanessa LELLOUCHE  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Agnès GAILLOT  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Tanguy CORNEC à M. Lionel TIVOLI  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

#### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3102/16

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 28 DEC. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 30 DEC. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

00-15 - PLAGES NATURELLES- DSP BALNEAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE - PLAGE SALIS - KIOSQUE N°2 - ABROGATION DELIBERATION 10.07.2015 - CESSIION PARTS SOCIALES DE SARL «LE JULIAN»- AVENANT N°2 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La concession des plages naturelles d'Antibes Juan-les-Pins a été délivrée à la Commune par Arrêté Préfectoral en date du 18 octobre 2005, pour une durée de 15 ans, avec un terme fixé au 15 septembre 2020.

Par délibération du 14 mars 2013, le Conseil municipal a désigné la SARL « LE JULIAN », représentée par Monsieur François CORDI, comme délégataire du Service Public Balnéaire et d'Accueil Touristique pour l'exploitation du Kiosque n°2, situé sur la plage naturelle de la Salis, jusqu'au 31 décembre 2019.

Par délibération du 10 juillet 2015, le Conseil municipal avait approuvé la cession de parts sociales de la SARL « LE JULIAN » au profit de Madame Florence CENCIAL et Monsieur Fabrice TRAVERSE; toutefois ces derniers n'ayant pas obtenu leur prêt, l'avenant n°2 n'a finalement pas été signé. C'est la raison pour laquelle, il convient d'abroger ladite délibération.

Par courrier du 12 septembre 2016, Monsieur François CORDI, gérant et actionnaire unique de cette société, a réitéré son intention de céder la totalité de ses parts sociales, au profit de Madame Pascale LISI épouse LACZNY, qui deviendrait actionnaire majoritaire et gérante de la société.

Madame LACZNY présente les garanties nécessaires, à la fois professionnelles et financières, pour garantir la continuité du Service Public et l'égalité des usagers, conformément à l'article L. 1411-1 du Code général des Collectivités territoriales.

En effet, Madame LACZNY possède déjà une expérience dans les domaines de la restauration et a acquis, tout au long de son parcours professionnel, une capacité certaine à assurer l'accueil des usagers.

Madame LACZNY présente un prévisionnel réaliste jusqu'à l'échéance de la Délégation de Service Public en 2019. La démolition de dalle béton préexistante et la réalisation du kiosque selon un modèle prédéfini (obligations contractuelles) ayant été assurées par l'actuel délégataire, aucun investissement important n'est prévu sur la durée restante de la Délégation de Service Public.

Madame LACZNY a, par ailleurs, été sensibilisée aux obligations qui lui incombent, en plus de son activité de vente à emporter : promotion et respect environnemental du site, préservation du domaine, respect des règles de sécurité pour les usagers des bains de mer...

L'acquisition des parts sociales de la SARL « LE JULIAN » par Madame LACZNY peut donc intervenir par avenant.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes a été préalablement consultée et a émis un avis favorable de principe sur l'avenant n°2 proposé.

Il est précisé une nouvelle fois, à l'occasion de cette cession, l'exacte étendue des droits et obligations du délégataire, tels qu'ils sont définis dans le sous-traité d'exploitation du 23 avril 2013 et notamment que, à l'échéance du sous-traité d'exploitation fixé au 31 décembre 2019, il ne dispose d'aucune garantie ou priorité de se voir attribuer à nouveau ce lot.

La Commission Consultative pour les Services Publics Locaux se prononcera sur ce dossier lors de sa séance du jeudi 15 décembre 2016.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

Commission(s) : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Après que Mme MURATORE, M.AUBRY et Mme DUMAS ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

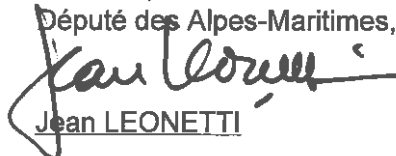
- **ABROGE** la délibération du 10 juillet 2015 rendue exécutoire autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au Contrat de Délégation de Service Public Balnéaire correspondant au Kiosque n°2 situé sur la plage de la Salis et intitulé « LE JULIAN », signé le 23 avril 2013, permettant la cession des parts sociales de la SARL « LE JULIAN » au profit de Madame Florence CENCIAI et Monsieur Fabrice Traverse ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au Contrat de Délégation de Service Public Balnéaire correspondant au Kiosque n°2 situé sur la plage de la Salis et intitulé « LE JULIAN », signé le 23 avril 2013, permettant la cession des parts sociales de la SARL « LE JULIAN » au profit de Madame Pascale LISI épouse LACZNY.

Accusé réception Sous-préfecture :  
*Identifiant de l'acte :*

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.00-15 - PLAGES NATURELLES-DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE-PLAGE DE LA SALIS-KIOSQUE N.2 - ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 10 JUILLET 2015-CESSION DES PARTS SOCIALES DE LA SARL &quot;LE JULIAN&quot; - AVENANT N.2 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION-AUTORISATION DE SIGNATURE -

---

**Date de transmission de l'acte :** 30/12/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/12/2016

---

**Numéro de l'acte :** DCM3101-16 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20161222-DCM3101-16-DE

---

**Date de décision :** 22/12/2016

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.2. Délégation de service public